

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale des actionnaires

Groupe CGN SA

**tenue le vendredi 03 juin 2016, à 09h30,
à l'EPFL, SwissTech Convention Center
auditorium B, à Ecublens**

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémi Walbaum, Président du Conseil d'administration. Il salue notamment les représentants des autorités françaises, Monsieur Jean Denais, Maire de Thonon, du canton de Vaud, représenté par Monsieur Jean-Charles Lagniaz, Chef de la division management des transports, du canton de Genève, représenté par Monsieur Cyril Arnold, économiste, et du canton du Valais, représenté par Monsieur Thomas Knubel, adjoint au secrétaire général de la mobilité, les invités, les actionnaires et les amis de la CGN. Il salue en particulier les représentants des Services et Offices fédéraux et cantonaux, de même que les nombreux maires, syndics et municipaux des communes du bassin lémanique, qui soutiennent les activités de la Compagnie. Il salue et exprime sa gratitude à Mesdames les députées et Messieurs les députés qui soutiennent fortement la CGN, en particulier Monsieur L. Ballif, Député et Syndic de Vevey.

En outre, il relève avec plaisir la présence de Monsieur Jorge Perez, Vice-président de la section VPT-Lac Léman du SEV, de Monsieur Laurent Thierry, président du groupement des capitaines de la section VPT-lac Léman du SEV ainsi que celle de Monsieur Philippe Thuner, Président de l'Hôtellerie Romande. Messieurs Philippe Divorne et M. Kurt Oesch, anciens présidents, sont excusés.

Enfin, il salue les représentants des medias en les remerciant d'ores et déjà pour leur intérêt régulier à relater les activités et les projets de la CGN.

Le Président constate que les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour daté du 9 mars 2016 et les propositions du Conseil d'administration. Le rapport annuel 2015, comprenant les comptes ainsi que le rapport de révision, a été mis à la disposition des intéressés au siège de la CGN dès le 6 mai 2016, ainsi qu'à l'entrée de la salle. En outre, les publications requises selon les articles 16 et 36 des statuts ont été faites pour la FAO de Genève le 06.05.2016, pour la FAO Vaud le 03.05.2016, pour le Bulletin du Valais le 06.05.2016 et pour la FOSC le 06.05.2016 ; ces pièces justificatives sont déposées sur le bureau. L'assemblée a donc été convoquée selon les règles légales et statutaires.

Le Président constate que les trois représentants cantonaux sont présents et que, ainsi, plus de 50% du capital-actions est représenté.

Conformément aux statuts, le Président désigne deux scrutateurs parmi les présents, soit :

Monsieur Fabrice Nicolet, représentant de la Banque Cantonale Vaudoise
Monsieur Yves de Gunten, membre du comité de l'ABVL.

Le Président précise que le procès-verbal sera tenu par le directeur général, Monsieur Luc-Antoine Baehni, qui fonctionne comme secrétaire de l'assemblée.

Quant à l'organe de révision, il est représenté par Monsieur Olivier Zysset, de la société fiduciaire INTERMANDAT SA, à Lausanne.

La liste de présence fait ressortir que 190 actionnaires représentant 663'043 actions sont présents + 447 procurations représentant 34'993 actions. Le 87,99% du capital-actions est donc représenté (total des actions : 698'036) : le mode de convocation et la constitution de la présente assemblée, de même que l'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune observation, le Président constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2015**
2. **Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2015 de Groupe CGN SA**
3. **Rapport de l'organe de révision**
4. **Discussion, votes et décharge**
5. **Elections au Conseil d'administration**
6. **Désignation de l'organe de révision**
7. **Propositions individuelles et divers**

* * * * *

Avant de passer au premier objet de l'ordre du jour, le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 05 juin 2015 a été adopté à l'issue de la dite assemblée par la signature du Président, du secrétaire et des scrutateurs. Ce procès-verbal est disponible sur le site Internet de la CGN (www.cgn.ch), comme le sera celui de l'assemblée générale de ce jour.

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2015**

Le Président relève que la discussion sur l'ensemble des rapports sera ouverte sous point 4 de l'ordre du jour.

Le Président présente le rapport annuel du Conseil d'administration.

Le Directeur général présente le rapport annuel de la Direction.

Ces deux rapports font la synthèse du rapport annuel 2015 imprimé.

2. **Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2015 de Groupe CGN SA**

Le Président rappelle que les comptes ont été mis à la disposition des actionnaires avec le rapport annuel dès le 6 mai 2016 au siège social de la CGN.

Le Directeur général commente ces comptes.

3. Rapport de l'organe de révision

Le Président suggère qu'il n'en soit pas donné lecture, sauf demande expresse d'un actionnaire.

La lecture du rapport de l'organe de révision n'est pas demandée.

Monsieur Olivier Zysset, de la société fiduciaire INTERMANDAT, à Lausanne, lit les conclusions du rapport de l'organe de révision. En complément du rapport de révision détaillé du 4 avril 2016, il mentionne que l'Office Fédéral des Transports a confirmé son accord avec les comptes en date du 22 mars 2016, que les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et que le système de contrôle interne existe.

Le Président ajoute que, selon la lettre en bonne et due forme de la division financement de l'Office Fédéral des Transports, les rubriques du bilan et des comptes qui ont un lien avec les contributions fédérales et les prêts en cours, sont approuvées. Cette approbation a été communiquée aux trois cantons lémaniques et n'a pas suscité de remarques de leur part.

4. Discussion, votes et décharge

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président propose le vote à main levée avec la carte blanche; cette proposition ne suscite aucune opposition. Si les scrutateurs n'arrivent pas à déterminer clairement les votes, les votes négatifs et les abstentions seront récoltés séparément pour un dépouillement systématique, au moyen du bulletin de vote dont il fixera le numéro ; ce bulletin est attaché à la carte de vote. Pour faciliter les votes, les actionnaires institutionnels sont regroupés au premier rang.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de :

- a) Approuver les rapports du Conseil d'administration et de la Direction
L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.
- b) Adopter les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2015
L'assemblée accepte les comptes 2015 à l'unanimité.
- c) Prendre acte du rapport de l'organe de révision
L'assemblée prend acte du rapport de révision à l'unanimité.
- d) Donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2015
L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration à l'unanimité.

Au nom du Conseil d'administration et en son nom personnel, le Président remercie l'assemblée générale pour son appui, qui est un témoignage essentiel de confiance envers les organes dirigeants de la CGN actuelle.

5. Elections au Conseil d'administration

5.1 Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs sortants dont 4 se représentent.

Le Président précise que le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs dont 5 qui sont désignés par les autorités cantonales et 4 qui sont élus, conformément aux statuts (article 22).

Le Président en vient à l'élection de M. Jérémie Lagarrigue, ingénieur.
Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.
Ce n'est pas le cas.
La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.
M. Jérémie Lagarrigue est élu à une large majorité.

Le Président en vient à l'élection de M. Jean Denais, Maire de Thonon-les-Bains.
Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.
Ce n'est pas le cas.
La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.
M. Jean Denais est élu à l'unanimité.

Le Président en vient à l'élection du représentant des villes, M. Jacques Moret, Directeur général de la Ville de Genève.
Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.
Ce n'est pas le cas.
La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.
M. Jacques Moret est élu à l'unanimité.

Le Président en vient à l'élection de M. Yves de Siebenthal, Directeur pôle environnement SIG.
Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.
Ce n'est pas le cas.
La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.
M. Yves de Siebenthal est élu à l'unanimité.

5.2 Information du Conseil d'administration au sujet des administrateurs désignés par les collectivités publiques

Le Président précise qu'il est en mesure d'informer l'assemblée générale sur les administrateurs désignés par les collectivités publiques.

Pour le canton de Vaud, il s'agit de M. Rémi Walbaum et Mme Fabienne Freymond Cantone.

Pour la république et canton de Genève, il s'agit de M. Jean-Marc Mermoud et de M. Charles Burkard, actuels administrateurs qui sont reconduits dans cette fonction.

Pour le canton du Valais, il s'agit de M. Bertrand Duchoud.

La compétence d'élire le président et le vice-président est du ressort du Conseil d'administration. Le Président peut déjà informer l'assemblée générale qu'il est candidat au poste de président.

6. Désignation de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de désigner pour une année la société fiduciaire INTERMANDAT SA en qualité d'organe de révision.

L'assemblée générale accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur Olivier Zysset, de la société fiduciaire INTERMANDAT SA, à Lausanne, accepte ce mandat et remercie l'assemblée générale.

7. Propositions individuelles et divers

Le Président constate trois propositions individuelles parvenues à la CGN dans le délai fixé par les statuts, soit avant le 30 avril 2016.

1.

Proposition de M. Willy Bosshard et de M. Jan Thuillard qui demandent la résolution suivante :

« L'assemblée générale invite le Conseil d'administration du Groupe CGN SA de reconsidérer sa décision de limiter, dans le cadre de ses compétences selon art. 7 des statuts, à un maximum de deux les « cartes avantages » de surclassement dont bénéficient les actionnaires, et de revenir, dès l'année prochaine, à la pratique en vigueur jusqu'en 2015, ou à toute autre réglementation pouvant être considérée comme équivalente ».

Le Directeur général informe que, dans sa séance du 18 mai 2016, le Conseil d'administration a décidé de rétablir en 2017 les avantages aux actionnaires en vigueur jusqu'en 2015, soit 2 cartes de surclassement pour chaque paire d'actions, maximum 10 cartes.

2.

Deux propositions de M. Claude Bonnard, soit :

a) Avantages aux actionnaires : *« D'envoyer à chaque actionnaire une carte-réponse lui demandant combien de cartes de surclassement il souhaite, étant entendu que le maximum correspondra au nombre d'actions détenues. Les cartes de surclassement seraient envoyées sur demande uniquement, mais dans une proportion identique à ce qu'il se faisait par le passé ».*

Le Directeur général relève que, vu la décision du Conseil d'administration, la proposition de M. Bonnard devient dès lors caduque.

b) Dépôt d'actions virtuelles : « *D'étudier la mise en place d'un registre d'actions électronique, dans la mesure où les lois le permettent, ou l'émission de titres papier qui pourraient ainsi échapper à la voracité des banques pour leur prestation* ».

Le Directeur général répond que les actionnaires peuvent demander la livraison de l'action physique. En effet, le dépôt d'actions virtuelles n'est pour l'instant pas faisable.

3.

Proposition de M. François Martin :

- Meilleur affichage en hiver à Montreux
- Coller un exemplaire de l'horaire sur stores fermés.

Le Directeur général répond que le service marketing de la CGN a pris note de cette proposition et fera en sorte d'améliorer l'affichage en hiver, à Montreux, d'autant plus que l'affichage électronique, de manière générale à la CGN, nécessite un investissement afin d'être en adéquation avec les moyens modernes de passages de bateaux et d'affichage dans les transports publics. Là aussi, le financement étant le nerf de la guerre, il s'agira d'en discuter et de fixer les priorités au sein du Conseil d'administration. Néanmoins, des améliorations seront effectuées en hiver dans la région Lavaux (Vevey, Montreux).

Le Président, selon la tradition, ouvre la discussion. Par contre, aucune décision formelle ne pourra être votée en relation avec les interventions à venir.

Mme Murielle Vez, à Genève, préconise également une amélioration de l'affichage des horaires à Genève afin que les genevois et les touristes puissent apercevoir depuis les quais les départs des prochains bateaux. Elle exprime quelque peu sa déception quant aux changements d'horaire. En effet, chaque année elle s'aperçoit que Genève perd un petit bout de lac à atteindre avec les bateaux de la CGN (tour du lac, Thonon, Evian). Pour se rendre sur la côte française, les genevois prennent le train (AG) pour Lausanne afin de pouvoir accéder à tous ces endroits par bateau ce qui est en contradiction lorsque la CGN parle d'augmenter le prix du billet par passager.

Le Directeur général informe que pour l'affichage des horaires à Genève, la CGN travaille de concert au sein d'une commission avec les autorités cantonales et communales genevoises. Chacun peut constater que l'affichage tout autour du lac, particulièrement sur la rade, a été, non seulement pour la CGN mais aussi pour Swissboat, bien diminué. En effet, c'est une volonté de la commission des monuments et des sites du canton de Genève, de réduire l'emprise des différentes publicités sur la rade. Il est vrai que la CGN aurait souhaité mettre plus d'affichage au-dessus du quai du Mont-Blanc mais malheureusement cela lui a été interdit. Néanmoins, ce sujet pourrait être rediscuté au sein de la commission consultative de Genève.

Concernant les horaires, il est vrai que la CGN avait pris l'option de réduire la durée des croisières (max. 3 heures) pour répondre à une tendance tout de même assez forte de la part du public. Pour le moment il existe quand même au départ de Genève une course estivale avec le « Simplon », Genève-Lausanne aller-retour (départ GE 10h15 – retour GE 18h00). Il ne cache pas que la plupart des voyageurs à partir de

Genève, vont à Yvoire, ce qui a déclenché une réflexion, qui n'est pas encore aboutie au sein de la Compagnie, sur éventuellement une refonte des horaires, à partir de Genève. Ce sujet est délicat tant pour des questions politiques que pour des habitudes des passagers. De continuer la course du « Simplon » à partir d'Yvoire en direction de Thonon et Evian ne paraît pas pour la CGN une option rentable avec suffisamment de passagers.

M. François Bachmann, fidèle usager de la CGN, aimerait savoir quel type de bateau la CGN souhaite acquérir dès 2018-2019 pour les traversées transfrontalières.

Le Président informe que le Canton de Vaud s'est engagé financièrement en faveur des Bateaux Moyens Accélérés (BMA). Le projet est en cours et va dès lors entrer dans la phase d'étude qui permettra à la CGN de déterminer les éléments constitutifs de la réponse qu'il donnera à M. Bachmann lors de la prochaine assemblée générale. Ce projet n'est pas évident, il y a beaucoup d'usagers, il y a des velléités en termes de consommation, de vitesse, du nombre des membres d'équipage, etc. Tous ces éléments doivent être mis dans une équation. L'étape dans laquelle se situe actuellement la CGN est la formalisation du projet qui amènera à une définition et à un cahier des charges qui soient optimaux. Pour ce faire, Monsieur de Siebenthal apporte son aide en proposant un cadre de processus qui permettra à la CGN de prendre en considération l'ensemble des usagers et l'ensemble des personnes concernées par la problématique.

M. Golay demande si le Conseil d'administration a pu tester le repas servi à bord du « Lausanne » lors de la Lake parade.

Le Président répond par la négative.

Mme Marion Lain, de Thonon, aimerait savoir s'il était envisageable d'intégrer à l'abonnement mensuel l'accès aux transports locaux du côté français comme c'est le cas à Lausanne afin de faciliter la vie des usagers.

M. Denais explique que, en France, les collectivités locales sont soumises à des procédures avec le Trésor Public et qu'aujourd'hui c'est quasiment impossible sur un plan de la procédure. Certes cela serait une bonne idée mais sur le plan technique, les collectivités se heurtent au Trésor Public.

Le Président relève que cette question est intéressante et qu'elle préoccupe la CGN qui veille, au sein de son Conseil d'administration, à prendre cet élément en considération.

M. Jean Nicole demande si la CGN offre des billets combinés pour les touristes.

Le Directeur général répond par l'affirmative mais pas de manière uniforme. Les frontaliers bénéficient d'abonnements combinés Mobilis spécifiques frontaliers ou d'abonnements Inter. Il y a également la Riviera Card et une offre combinée CGN + Musée Chaplin.

Mme Françoise Bloch a eu l'occasion de prendre un repas à bord du « Lausanne » lors de la Lake parade. Malheureusement le repas n'offrait pas un bon rapport qualité-prix.

Le Président prend note des propos de Mme Bloch. Il est très délicat d'avoir un sous-traitant. En effet, la clientèle associe le restaurateur à la CGN. Il explique ensuite les difficultés de faire de la restauration à bord des bateaux.

M. Michel Jaccoud, à Genève, intervient sur la période de l'horaire d'été qui se réduit comme une peau de chagrin chaque année. Pourquoi ne pas prolonger la période de l'horaire d'été jusqu'au Lundi du Jeûne Fédéral, par exemple ?

Le Directeur général constate que cette question revient pratiquement chaque année. La CGN est liée par un contrat de prestations avec les cantons qui commandent et financent les prestations. Donc plus la CGN étend l'horaire plus le financement de la part des cantons est important. Les statistiques de fréquentation montrent que très vite après le pic de juillet et août, la fréquentation diminue fortement. Cela dit, l'offre du printemps et de l'automne est bien étoffée, en particulier au départ de Lausanne et de Genève.

M. Zurbuchen, à Eclépens, demande pour quelle raison le « Lausanne » n'est pas affecté sur les lignes à forte affluence telles que sur la ligne entre Lausanne et Evian ce qui permettrait d'éviter la mise en place des doublures.

Le Directeur général répond que le « Lausanne » n'est pas un bateau adapté pour le transport public, particulièrement pour les accostages à Evian. Ce bateau, à fond plat, a une très forte prise au vent et malheureusement, en hiver, ce bateau doit être fréquemment arrêté pour des questions de non-navigabilité. D'autre part, ce bateau est quand même utilisé à de nombreuses reprises, soit près de 120 jours par année pour différentes croisières privées et événementielles. Effectivement, le « Lausanne » est engagé sur la ligne Lausanne-Thonon, où l'accostage est moins délicat que l'entrée dans la baie d'Evian, un mois par année lorsque les autres bateaux sont en révision. Une bonne navigabilité fait d'ailleurs partie des critères des futurs bateaux (BMA). Les capitaines seront très étroitement associés à ce projet de manière à avoir des bateaux qui puissent être utilisés tous les jours.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal sera approuvé par les signatures du Président, du secrétaire et des scrutateurs, selon proposition du Président acceptée par l'assemblée générale à l'unanimité. Le procès-verbal pourra être consulté sur le site Internet de la CGN : www.cgn.ch

Sans autre objet, l'assemblée est levée à 10h55.

Le Président : R. Walbaum



Le secrétaire : L.-A. Baehni



Les scrutateurs :

M. Fabrice Nicolet :



M. Yves de Gunten :

